

## **Evaluation des qualifications et de l'expérience des candidats au concours de recrutement des membres de la commission des marchés de la Région de Nouakchott.**

La commission qui supervise le concours pose devant l'ensemble des candidats au concours l'échelle de notation qui sera adoptée pour le dépouillement et c'est ce qui permettra à chaque participant au concours de calculer 80 % du total de son résultat quant aux 20% points restants, ils seront laissés à la commission et à l'entretien.

### **Les qualifications**

#### **Pour les membres avec voix délibérante :**

La formation : 50 points repartis comme suit :

- La formation initiale 40 points
- La formation contenue 10 points
- L'expérience générale 10 points
- L'expérience spécifique dans le domaine des marchés publics 10 points
- L'expérience spécifique dans le domaine de la gestion administrative des marchés publics 10 points
- L'expérience spécifique dans d'autres domaines que la gestion administrative des marchés publics 10 points

- Les langues et l'informatique : 10 points

#### **Premièrement la formation**

##### **Pour les membres avec voix délibérante**

1- La formation initiale

- Baccalauréat plus 5 dans le l'ingénierie ou diplôme d'ingénierie (Ingénieur en génie civile ou en BTP ou architecte) : 40 points
- Baccalauréat plus 5 dans une autre spécialité que l'ingénierie (dans le domaine de l'administration, l'économie, la gestion, la finance...): 10 points
- Baccalauréat plus 4 (dans le domaine de l'administration, l'économie, la gestion, la finance...): 7 points

2- La formation continue (10 points)

Nombre de formations pour une durée supérieure d'un mois dans un autre domaine que le diplôme initial et le domaine des marchés publics :

- Si le nombre de formation est inférieur ou égale à trois (03), chaque formation est multipliée par 2 (formation 1 égale 2 :) (2 formation égale 4) si le nombre de formation est supérieur à 2 ou plus = 5 points

Nombre de formations dans le domaine des marchés publics

- Nombre inférieur ou égal à 3 ; chaque formation attribue un point (formation 1 égale 1 point 2 formation égale 2 points et ainsi de suite). Ces formations doivent être attestées par un certificat, si le nombre de formation est supérieur à 3 = 5 points.

Le total des points relatifs a la formation : le point obtenu dans la case de la formation initiale plus le point obtenu dans la formation continue supérieure à 1 mois hors du domaine de spécialisation et du domaine des marchés publics plus le point obtenu dans la case de formation dans le domaine des marchés publics.

**Pour les membres experts :**

1- Pour la formation initiale (20 points)

- Baccalauréat plus 4 dans le domaine de l'administration, l'économie, la gestion, la finance, le droit, l'ingénierie ou autres domaines) : 10 points

- Baccalauréat plus 5 (dans le domaine de l'administration, l'économie, la gestion, la finance, le droit, l'ingénierie ou autres domaines) : 20 points.

2-la formation continue

2-1- La formation continue dans d'autres domaines autres que les marchés publics (10 points)

- Si la durée de la formation est inférieure ou égale 1 mois, chaque formation est multipliée par 2 (formation 1 égale 2 :) (2 formation égale 4) si le nombre de formation est supérieur à 5 ou plus = 10 points.

2-2- La formation continue dans les marchés publics (20 points)

Nombre de formations dans le domaine des marchés publics

- chaque formation attribue un point (formation 1 égale 1 point 2 formation égale 2 points et ainsi de suite). Ces formations doivent être attestées par un certificat, si le nombre de formation est supérieur à 3 =20 points.

Le total des points relatifs a la formation : le point obtenu dans la case de la formation initiale plus le point obtenu dans la formation continue (hors du domaine du domaine des marchés publics plus le point obtenu dans la case de formation dans le domaine des marchés publics.

**Deuxièmement - Expérience générale pour l'ensemble des membres (membres avec voix délibérante et membres experts)**

Plus de 20 ans : 10 points

- chaque année égale 0,5 point

Moins de 5 ans : 0 point avec élimination

**Troisièmement expérience spécifique pour l'ensemble des membres (membres avec voix délibérante et membres experts) 40 points**

1-L'Expérience spécifique comporte :

L'expérience spécifique dans le domaine des marchés publics 10 points

2- L'expérience spécifique dans le domaine de la gestion administrative des marchés publics 10 points

3- L'expérience spécifique dans d'autres domaines que la gestion administrative des marchés publics 10 points

1-Le nombre d'années d'expérience dans le domaine des marchés publics ( membre)

- Chaque année est multipliée par 1 (exemple. 3 années égale à 3points)
- Plus de trois années:10 points
- Moins de 3 années 0point avec élimination pour les spécialités en marchés publics

2-Le nombre d'années d'expérience dans l'exercice d'une fonction de responsabilité administrative ou de consultation (conseiller ou chargé de mission)

2. 1.Nombre d'expériences dans l'exercice d'une fonction à responsabilité dans le domaine du marché

Nombre d'expériences dans l'exercice d'une fonction à responsabilité dans le domaine des marchés publics de trois responsabilités chaque responsabilité multipliée par 1,5 (3 années = 4,5 points) la responsabilité considérée, président d'une sous commission d'analyse, président d'une commission des achats ou intérimaire du président de la commission des achats ou chef de service dans un domaine des marchés ou un responsable des archives ou membre d'une commission des marchés assurant un poste de responsabilité, à titre d'illustration intérimaire d'un président,

Plus de trois responsabilités (président d'une sous commission d'évaluation ou intérimaire) pour le poste membre de la commission des marchés = 10 points.

Plus de 6 années pour un chef de service ou un responsable d'archive ou une responsabilité relative à l'administration de la Commission des marchés Publics = 5 points.

2-2- Nombre d'années d'expérience dans l'exercice d'une fonction à responsabilité autre que l'administration de la commission des marchés publics de moins de 10 années multipliées par 1 (exemple 4 années = 4 points plus de 10 années = 10 points)

Le total des points : Total des points de formations + les points obtenus dans la case du nombre d'années d'expérience générale + + les points obtenus dans la case d'expérience en tant que membre e des marchés publics plus les points obtenus dans la case du nombre d'années d'expériences dans l'exercice d'une fonction à responsabilité ( marchés publics et autres domaines )

Quatrièmement /les langues et informatique

1-les langues :

L'arabe plus le français plus l'anglais= 6 points

L'arabe plus le français= 5 points

L'arabe plus l'anglais = 4 points

Français plus anglais = 3 points

Arabe ou français= 2 points

Autre langue = 0 point

2 -informatique

Maîtrise de Microsoft office = 4 points

La non Maîtrise de Microsoft office= 0 point

Les points du dossier :

Total des points obtenu dans l'ensemble des cases.

**La Commission de sélection des membres de la Commission des marchés publics de la Région de Nouakchott**

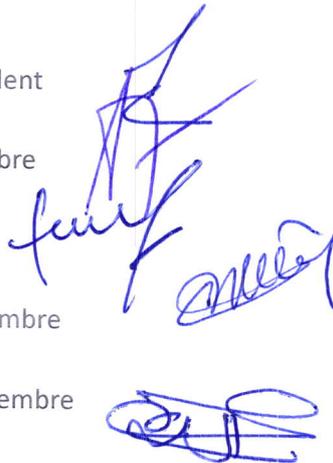
Monsieur Mohamed Fouad Barrada, Président

Monsieur Jiddou Ould Cheikh Ahmed, Membre

Monsieur Deh Mamoudou, Membre

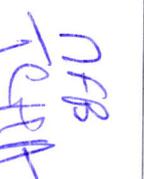
Madame Chiva Mint Cheikh Melainine, Membre

Monsieur Mohamed Salek Ould Guenne , membre

The image shows four handwritten signatures in blue ink, positioned to the right of the names of the commission members. The signatures are stylized and appear to be written in a cursive or shorthand style. The first signature is the largest and most prominent, followed by three smaller ones below it.

Evaluation des qualifications et de l'expérience des candidats au concours de recrutement des membres de la commission des marchés de la Région de Nouakchott.

Nom et prénom des candidats / Classement selon l'ordre de dépôt des dossiers	Qualification/Notation										Recevabilité	Note	Admission pour l'entretien
	formation /50 points		Expérience /40 points				Langue 6 points						
	1-Pour les membres avec voix délibérante -Formation initiale/40points	2-Pour les membres experts -Formation continue 10 points	1-Pour les membres avec voix délibérante -Formation continue 10 points	2-Pour les membres experts -Formation continue 30points	Expérience Générale /10 points (pour l'ensemble des membres )	Expérience spécifique/10points (pour l'ensemble des membres ) entant que membre	Expérience En gestion des organes de passage des marchés/ 10 points (pour l'ensemble des membres )	Expérience En gestion dans d'autres domaines/10 points (pour l'ensemble des membres )	Langue 6 points	( pour l'ensemble des membres )	( pour l'ensemble des membres )		
Aminat A. Lô	40	1	2,5	1,3	0	0	2	5	4	4	55,8/100 soit, 44,6/80 points	Admissible à l' oral	
Mohamed Hbib Dje	7	0	10	10	0	0	10	5	0	0	22/100, soit 17,80 points	Absence d'attestations justifiant l'expérience exclu	
Mohamed Vall Cheik el Moctar	40	5	10	10	0	0	10	5	0	0	80/100, soit 64/80 points	Admissible à l' oral	
Alyene El Beighi Mesaoud	20	6	3	0	0	5	5	5	0	0	39/100, soit 31,2/80 points	Exclu	
Cheighaly Ould El Mahjoub	0	24	10	10	10	10	5	5	4	4	73/100, soit 58,4/ 80 points	Admissible à l'oral	
Mouna Lehmad	20	22	10	10	0	0	10	5	4	4	81/100, soit 64,80/80 points	Admissible à l'oral	
Ememe Ould Mohamed Noun	20	2	3	0	0	5	5	5	4	4	39/100, soit 31,2/80 points	Exclu	

  
 NFB  
 JEPH  
  
 Concours

La commission de sélection des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics

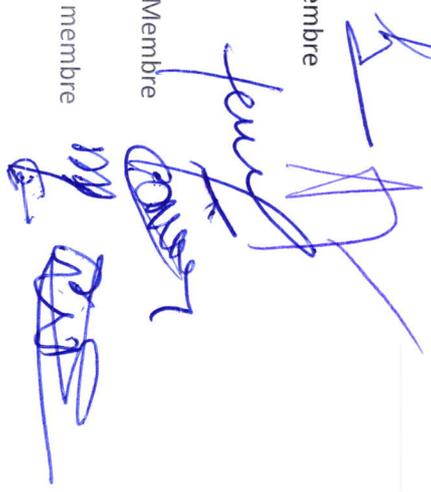
Mohamed Fouad Barrada , Président

Monsieur Jiddou Ould Cheikh Ahmed, membre

Monsieur Deh Mamoudou, Membre

Madame Chiva Mint Cheikh Melanine, Membre

Monsieur Mohamed Salek Ould Guenne, membre



The image shows four handwritten signatures in blue ink, each corresponding to one of the names listed to its left. The signatures are stylized and written in a cursive script. The first signature is the largest and most prominent, followed by three smaller ones below it.